

fixe de 30 p. 100 sur les recettes brutes. De plus, si vous vendez vos biens immobiliers, vous devrez vous acquitter de l'impôt sur les gains en capital.

Pour remplir une déclaration de revenus américaine, il vous faut un numéro d'identification fiscale que vous devrez obtenir auprès de l'IRS. Si vous devez payer des impôts aux États-Unis, vous aurez peut-être droit à un allègement fiscal conformément aux dispositions de la convention entre le Canada et les États-Unis, étant donné que vos revenus de source américaine sont également imposables au Canada. Vous trouverez des renseignements à ce sujet dans la publication n° 519 de l'IRS, *U.S. Tax Guide for Aliens*, et sur le formulaire n° 8833, « *Treaty-Based Return Position Disclosure Under Section 6614 or 7701(b)* ».

La santé

Au Canada, les soins de santé relèvent en grande partie des provinces, et chaque régime provincial a ses propres exigences en ce qui concerne le lieu de résidence des assurés. En général, pour participer au régime, il faut être présent dans la province pendant au moins six mois de l'année. Ces dispositions sont sans

rapport avec le statut de résident aux fins de l'impôt; ainsi, il est possible de ne pas avoir droit à l'assurance-maladie provinciale, mais de devoir quand même payer des impôts fédéraux et provinciaux. Si vous n'avez plus droit à l'assurance-maladie de votre province, il vous faudra peut-être à votre retour attendre trois mois avant d'être de nouveau assuré par le régime. Vérifiez auprès des autorités sanitaires de votre province quelles conditions particulières s'appliquent dans votre cas. Renseignez-vous également pour savoir combien de temps vous pouvez séjourner hors du pays sans perdre votre droit au régime d'assurance-maladie.

L'assurance complémentaire

Même si vous prévoyez de rentrer au Canada dans un délai qui vous permette de conserver l'assurance-maladie de la province, une assurance complémentaire est tout de même utile, surtout pour couvrir le coût élevé des services médicaux à l'étranger. Les assurances complémentaires sont offertes aux Canadiens qui sont déjà inscrits à un régime d'assurance provincial; elles sont relativement bon marché, parce qu'elles ne couvrent que les ennuis de santé